

2e année

Docteur en pharmacie

- > Composante : Faculté de santé
- > Crédits ECTS : 60 ECTS
- > Ouvert en alternance : Non
- > Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

La L2 du diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques est organisée en 7 unités d'enseignement (UE) par semestre. Chaque UE est composée d'éléments constitutifs, enseignements centrés autour d'une thématique commune.

Les 6 premières UE permettent de capitaliser 30 ECTS (crédits européens) par semestre, la dernière est une UE obligatoire pour l'obtention du diplôme, mais ne donne accès à aucun ECTS.

Les UE 1 à 5 sont des UE fondamentales permettant d'acquérir les connaissances de base nécessaires aux sciences du médicament et aux sciences biologiques, les UE 6 et 7 sont des UE d'enseignements transversaux, tels que la communication écrite et orale en français et en anglais, la maîtrise des outils informatiques, le projet professionnel personnalisé de l'étudiant (3PE), et le stage d'initiation à la pratique officinale.

En dehors de la formation commune de base, les étudiants doivent suivre une unité d'enseignement optionnelle (liste ci-dessous) dispensée par la faculté de pharmacie.

Liste des UE optionnelles

Stage d'initiation à la pratique officinale

*** (responsable pédagogique : Dr Brigitte Pech)**

Ce stage obligatoire (UE7-S4) est réalisé sur 2 périodes.

Il doit être obligatoirement effectué chez un maître de stage agréé par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (liste des pharmaciens agréés disponible auprès de Marie Fontaine, responsable administrative des stages officinaux de 2^e année). L'officine sera située dans les départements de la Mayenne, du Maine et Loire ou de la Sarthe. L'officine doit être à proximité du domicile familial, et le pharmacien maître de stage ne doit avoir

aucun lien de parenté avec le stagiaire. Pour les étudiants dont le domicile parental n'est pas situé dans ces trois départements, une solution sera trouvée avec M^{me} Brigitte Pech.

Le stage est validé si la note obtenue est égale ou supérieure à 50/100. Dans le cas contraire, l'étudiant est dans l'obligation d'effectuer une 3^e période de stage avant le début de l'année universitaire suivante. Le passage en L3 est impossible sans la validation de ce stage.

Certificat de culture numérique (C2i)

Depuis 2002, l'enseignement supérieur participe largement à l'effort engagé par les pouvoirs publics pour favoriser la maîtrise des nouveaux outils relatifs aux technologies de l'information et de la communication ; il s'agit :

- de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques,
- de pouvoir établir qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde des activités professionnelles à la fin de leur cursus.

La présence à cet enseignement est obligatoire pour que l'UE 6 de chaque semestre soit validée, quelque soit le niveau de l'étudiant en informatique.

Suite des études pharmaceutiques - Coursus

Pour les formations classiques en LMD, le niveau L (licence) est obtenu en 3 ans, le niveau M (Master) est obtenu en 2 ans, le niveau D (doctorat) est obtenu en 3 ans.

Le diplôme d'État de docteur en pharmacie nécessitant 6 années d'étude, le niveau M est obtenu en 3 ans, avec un M1, et 2 M2 (professionnalisation puis spécialisation).

La formation commune de base se poursuit jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de M1, puis après leur choix de filière effectué par les étudiants, la formation se poursuit par filière (officine, industrie, internat, recherche) avec certains enseignements mutualisés.

Ce choix de filière se fait après un long travail de réflexion de l'étudiant sur son projet professionnel, encadré par un référent enseignant

Cette réflexion débute dès le S3 de L2 (3PE), à l'aide d'une professionnelle spécialisée en ressources humaines et en bilan de compétences. Des interventions de pharmaciens permettront de faire plus ample connaissance avec les différents métiers vers lesquels mène ce diplôme unique de docteur en pharmacie.

Il est également possible d'effectuer des stages de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (hors officine). Ils pourront être effectués pendant les vacances universitaires.

Ce 3PE se poursuit en L3 avec un retour d'expériences sur les stages effectués, un travail individuel et une table ronde avec des pharmaciens. Les participants, anciens étudiants de la Faculté de Pharmacie

d'Angers, seront pharmaciens d'officine (titulaires ou assistants), pharmaciens responsables de laboratoires d'analyses médicales privés, pharmaciens hospitaliers, pharmaciens industriels (assurance qualité, production...), pharmaciens d'Agences Nationales... Au cours des quelques séances de travail personnel, l'étudiant est amené à définir son projet personnel et professionnel. Ce travail devrait permettre de mettre en adéquation la personnalité de chacun et son choix de filière.

Le choix définitif de filière s'effectue au cours du 1^{er} semestre de M1, devant un jury composé de pharmaciens et de responsables de ressources humaines.

Le 3PE est intégré à l'UE7 du S3, UE obligatoire ne délivrant pas d'ECTS. La présence aux interventions des différents intervenants est évidemment obligatoire.

Objectifs

Concernant les objectifs, Je mettrai bien. Les études de pharmacie sont régies par l'arrêté du 22 mars 2011 relatif... Dont certains articles ont été modifiés :...

Art. 1^{er} : Modifié par Arrêté du 4 novembre 2019 - art.16

Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques sanctionne le premier cycle des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les étudiants inscrits dans la présente formation effectuent un service sanitaire dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique .

Conformément à l' article D. 612-32-2 du code de l'éducation , le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques confère de plein droit le grade de licence à son titulaire.

NOTA :

Conformément à l'article 16, I de arrêté du 4 novembre 2019, ces dispositions sont applicables à compter de la rentrée universitaire 2020.

Les 2 premiers semestres (S1 et S2) de la formation correspondent à la 1^{ère} année commune aux études de santé.

Art.4 : Modifié par Arrêté du 25 octobre 2018 - art 4

La formation mise en place comprend obligatoirement un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter. Pour les élèves pharmaciens des écoles du service de santé des armées, le projet d'orientation professionnelle est élaboré par l'autorité militaire et la possibilité de réorientation n'est pas applicable.

Un enseignement de langue anglaise visant à l'acquisition du niveau B2 en fin de deuxième cycle, une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage de la maîtrise des outils numériques et une initiation à la recherche sont également organisés.

Art.5 : Modifié par Arrêté du 25 octobre 2018 - art 5

Les objectifs de la formation dispensée permettent d'acquérir :

- les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et des sciences biologiques ;
- une connaissance spécifique des disciplines nécessaires à l'étude du médicament et des autres produits de santé ;
- les compétences nécessaires à la bonne utilisation de ces connaissances ;
- les éléments utiles à l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers de la pharmacie touchant notamment les domaines de l'officine et des pharmacies à usage intérieur, de la biologie médicale, de l'industrie et de la recherche ;
- des connaissances sur les principes et méthodologies de la recherche ;
- des connaissances et compétences concernant une action de prévention à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.

Les items correspondant à ces objectifs figurent en annexe du présent arrêté.

L'ensemble des compétences acquises par l'étudiant lors des enseignements, des stages, des expériences en milieu professionnel ou dans le cadre de l'engagement étudiant est retranscrit dans un portfolio.

Art.6 : Modifié par Arrêté du 25 octobre 2018 - art 6

Les enseignements comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages. Leur organisation est définie par les instances de l'université, après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

La formation comprend un apprentissage des grands principes d'usage des systèmes d'information comportant le traitement de données de santé et les principaux usages du numérique en santé.

La formation fait également appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement ; elle est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.

Organisation

Contrôle des connaissances

Examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires et/ou par un examen terminal.

Deux sessions de contrôles de connaissances sont organisées pour chaque semestre.

La 1^{ère} session a lieu à la fin de chaque semestre. La 2^{nde} session des 2 semestres a lieu après la 1^{ère} session du 2nd semestre et la 2^{nde} période de stage d'initiation à la pratique officinale.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en 2^{nde} session tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en 2^{nde} session à toutes les épreuves auxquelles il est convoqué, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas, ne peut conserver sa note d'UE de 1^{ère} session (il n'y a pas de conservation de note d'épreuve ou de matière).

La note attribuée en 2^{nde} session à une UE est la meilleure des 2 notes de cette UE entre la 1^{ère} et la 2^{nde} session. Si l'étudiant a été défaillant en 1^{ère} session, seule sa note de 2^{nde} session est prise en compte.

Validation – capitalisation – compensation

Une unité d'enseignement (UE) est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients.

Aucune UE ne peut être capitalisée si le semestre n'est pas définitivement acquis (après la 2^{nde} session).

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20) à condition que la moyenne de chaque UE soit égale ou supérieure à 08/20.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens (ECTS).

Une année est validée après la 2^{nde} session des 2 semestres dès lors que la moyenne des 2 semestres la composant est supérieure ou égale à 10/20 (moyenne de chaque UE égale et supérieure à 08/20).

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein d'une UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein d'un semestre entre les différentes UE du semestre, à condition que la moyenne générale de chaque UE soit égale ou supérieure à 08/20 ;
- au sein de l'année, entre les 2 semestres la composant, après la 2^{nde} session.

Progression – redoublement

Le passage en L3 n'est possible qu'après validation de l'année de L2.

En cas de redoublement avec un semestre acquis, l'équipe pédagogique s'engage à construire avec l'étudiant son projet personnel pour le temps du semestre déjà acquis (proposition d'un stage de découverte de la recherche en laboratoire, validation d'un semestre dans une autre UFR, stage de professionnalisation, échange international...)

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Catherine Passirani

☎ 02.41.73.58.00

✉ catherine.passirani@univ-angers.fr

Contact administratif

Géraldine Troussier

✉ scolarite.pharma@listes.univ-angers.fr

Lieu(x)

📍 Angers